

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – RÉOLUTION 179-16

Suite à des erreurs qui apparaissent évidentes à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision et conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la soussignée Lisa Kennedy, directrice générale et secrétaire-trésorière, apporte des corrections à la résolution numéro 179-16 de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury.

Les corrections suivantes sont apportées dans la section des votes :

- Le nom du conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné est enlevé des personnes ayant voté en faveur puisqu'il était absent lors du vote ;
- Le nombre de personne ayant voté en faveur est modifié afin qu'il soit indiqué 4.

J'ai dûment modifié l'original de la résolution numéro 179-16 en conséquence.

En foi de quoi j'ai rédigé le présent procès-verbal de correction, ce 20 avril 2017, dont copie sera jointe à l'original de la résolution 179-16 et dépôt sera fait lors de la séance du conseil du 8 mai 2017 de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury.


Lisa Kennedy
Directrice générale et secrétaire-trésorière